

VILLE D'ARBOIS**DEPARTEMENT DU JURA**

DEL 26.06.04-07

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 04 JUIN 2026**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<p>PRÉSENTS : Mme DEPIERRE Valérie, Maire, M. JAILLET Marc, Mme BUGADA Catherine, M. LANQUETIN Jean-Philippe, Mme BRIOT-GAIDIOZ Cécile, M. BEN LAHBIB Abdelkarim, Mme REGALDI Sylvie, adjoints ;</p> <p>Mme CHATEAU Christine, M. ROBERGET Philippe, Mmes JEANDENANS Jennifer, LAMY Alice, M. PRUDENT Adrien, Mme BOUDRY Jeanne, MM. MILLE Pierre, LEMESRE Matthieu, Mme DUBOZ Catherine, M. COURT Jean-Louis, Mme SOLNON Marie-Pierre ; MM. VUILLET Olivier, BRUNIAUX Philippe, Mme CALONNE Evelyne, conseillers municipaux.</p> <p>ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR :</p> <p>M. TAUBATY Christian a donné pouvoir à Mme REGALDI Sylvie, Mme HALLE Cathy a donné pouvoir à Mm BUGADA Catherine</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHATEAU Christine</p>
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 21	
Nb de procuration : 2	
Convocation du : 30 / 05 / 2026	

DÉLIBÉRATION N° 07 :**Désignation d'un représentant titulaire à l'association des communes forestières**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de l'association des Communes Forestières du Jura prévoyant la représentation de la commune par un élu titulaire et un élu suppléant,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants au sein de ladite association,

CONSIDERANT la délibération 26.03.31-19 du 31 mars 2026 désignant M. CHUARD valentin comme titulaire et M. LEMESRE Matthieu comme suppléant,

CONSIDERANT que suite à la démission de M. CHUARD Valentin, le poste de titulaire est vacant et qu'il convient de le remplacer,

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Article 1 : Modalités de désignation

Le Conseil municipal procède à la désignation d'un représentant titulaire pour siéger au sein de l'association les communes forestières du Jura.

Article 2 : Désignation du représentant titulaire

Après appel à candidatures, se sont portés candidats :

- M. BEN LAHBIB Abdelkarim
- M. VUILLET Olivier

Il est procédé à un vote à main levée

Résultat du vote :

- M. BEN LAHBIB Abdelkarim : 18 voix
- M. VUILLET Olivier : 5 voix

Est élu en qualité de représentant titulaire à l'association des Communes Forestières du Jura : M. BEN LAHBIB Abdelkarim

Pour extrait conforme,

La Maire,



Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,



Christine CHATEAU